

0850147Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CHARLES MILCENDEAU
9 RUE PIERRE DE COUBERTIN
85301 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251608970

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/09/2024
Réuni le : 24/09/2024
Sous la présidence de : Sebastien Lotode
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CRID - Lycée Jules Verne
Avenat à la convention relative au fonctionnement du réseau d'assistance informatique académique (CRID).
A compter du 01/01/2024, le lycée Jules Verne (NANTES) est désigné comme nouvel établissement support.
Le tarif annuel pour les prestations d'assistance s'élève à 360,00 € pour le collège Milcendeau (établissement de catégorie 4).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0